



Albi Ville comestible

Assemblée générale du 15 février 2020

Procès Verbal

L'assemblée générale de l'association « Albi Ville Comestible » s'est tenue le samedi 15 février 2020, à partir de 17h, à la salle André Combes, rue Saint-Pierre, à Lescure d'Albigeois.

Présent·e·s :

22 personnes, dont 4 co-président·e·s : Marion BAILLET, Wilfried CROSES, Pascal HENRY, Grégory PEPIN ;

Excusé·e·s :

2 co-président·e·s : Bérengère BASSET, Lionel BRUN.

Compte-rendu :

- Examen du bilan 2019 présenté par le Collège :

Le bilan des activités et le bilan financier, pour l'année 2019, proposés par le collège de co-président·e·s, sont approuvés à l'unanimité.

- Orientations de l'association pour l'année 2020 :

Les orientations de l'association pour l'année 2020, proposées par le collège de co-président·e·s, sont approuvées à l'unanimité.

- Budget prévisionnel de l'année 2020:

Le budget prévisionnel pour l'année 2020, proposé par le collège de co-président·e·s, sont approuvés à l'unanimité. est approuvé à l'unanimité.

- Modification des statuts et du règlement intérieur

La modification des statuts et du règlement intérieur proposée par le collège est approuvée à l'unanimité (sous réserve de remplacer le terme « associé » par « adhérent » ou « membre »).

- Désignation des membres du collège de co-président·e·s :

Dans l'attente d'une prochaine assemblée générale suite à la modification des statuts adoptée, les 6 co-président·e·s en place sont maintenus, à savoir : Marion BAILLET, Bérengère BASSET, Lionel BRUN, Wilfried CROSES, Pascal HENRY et Grégory PEPIN.

- Questions diverses :

L'assemblée générale décide de changer le nom de l'association. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée afin d'adopter un nouveau nom.

Pièces jointes :

- Bilan d'activités 2019
- Bilan financier 2019
- Orientations de l'association pour l'année 2020
- Budget prévisionnel pour l'année 2020
- Modification des statuts et du règlement intérieur
- Statuts modifiés
- Règlement intérieur modifié